

Marigny Ytiatives

Le Journal municipal de la commune de Marigny

ETE 2015- SPECIAL ASSOCIATIONS



Braderie 2015
organisée par l'UCAM



L'équipe fille de moins de 11 ans de
l'ALMHB Championnes départementales



Fête du bois
Rendez-vous le 20 et 21 juin 2015



Miniflotte 50
Championne de France dans plusieurs catégories

visitez notre site internet : <http://www.mairie-marigny.com>



Le mot du Maire...

Chers Marignaises et Marignais,

Ce nouveau numéro du Marignytivatives est consacré en grande partie à la présentation du budget 2015 et aux associations.

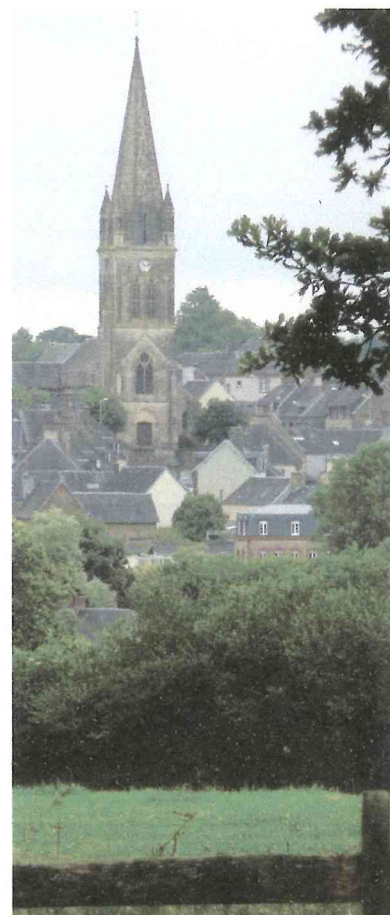
Concernant le volet financier, les réformes engagées par l'Etat impactent l'exercice budgétaire 2015 d'une baisse de dotation de l'ordre de 50 000 € et d'une augmentation des charges de fonctionnement de 30 000 € (financement des Temps d'Activités Périscolaires et de l'école du mercredi matin, instruction des autorisations d'urbanisme...)

Malgré ce contexte, le choix de la municipalité reste de ne pas augmenter les taux d'imposition.

La richesse de notre territoire tient à son tissu associatif : plus de 60 associations actives sur notre commune ! C'est un atout indéniable pour l'attractivité et le développement de Marigny.

Je remercie tous les bénévoles qui œuvrent pour nous offrir une qualité de vie et adresse un remerciement tout particulier à notre club de football qui fête cette année ses 90 ans d'existence.

Fabrice Lemazurier.



Dans ce numéro

Edito du Maire	1
Conseil Municipal	2 à 9
Vie pratique	10
Passé récent	11
Vie associative	12 à 24
Vie locale	25

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : <http://www.mairie-marigny.com>

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, LEGRAVEREND Jean-Claude, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, GENET Philippe, LECOURTOIS Nicole, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, BRIGNOT Elise, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David

Séance du 10 mars

Absentes excusées : Elise BRIGNOT Bernadette HOMMET.

Pouvoir : Elise BRIGNOT donnant pouvoir à Huguette BESSON.

SAINT-LO AGGLO : TRANSFERT DES COMPETENCES A CARACTERE ADMINISTRATIF- CONVENTION DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS & DES EMPRUNTS-

La création de la communauté d'agglomération SAINT-LO AGGLO au 1^{er} janvier 2014, a donné lieu à certains transferts de compétences entre les communes et la communauté.

Outre les services publics industriels et commerciaux, de nombreux services à caractère administratif ont été transférés (petite enfance, sport, jeunesse...).

Ces transferts de compétences entraînent le transfert des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés.

Les moyens matériels transférés permettant la continuité du service

S'agissant des moyens matériels, ce transfert se traduit par une mise à disposition obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice de chaque compétence transférée.

Il est toutefois précisé que ce transfert se fera à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière.

Les droits et obligations transférés directement à la communauté

Le transfert des immobilisations et de leur mode de financement, implique le transfert des emprunts.

Il est convenu que seuls les emprunts totalement affectés à une compétence (à caractère administratif) transférée, seront eux-mêmes transférés à la communauté. Cependant, la commune n'ayant pas transféré les ressources permettant de financer le remboursement des annuités des emprunts du stade dans le calcul de l'attribution de compensation, il est convenu que la commune remboursera à la communauté les annuités et que cette dernière supportera via le mécanisme de la dette récupérable.

Les créances non transférées à la communauté

Les admissions en non-valeur, issues de titres émis antérieurement au 31/12/2013 par la commune au sein de son budget principal et dont le recouvrement est définitivement compromis, resteront du ressort de celle-ci. La commune émettra le mandat correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention :

- approuve le transfert des compétences à caractère administratif tel que présenté ci-avant et selon l'état de l'actif fourni (et validé par la trésorerie) par chaque commune concernée,
- approuve l'application du mécanisme de dette récupérable pour les emprunts totalement affectés aux compétences transférées, qui seront donc transférés à la communauté,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés, notamment le procès-verbal de mise à disposition des biens et la convention de dette récupérable.

SAINT-LO AGGLO : ATTRIBUTION DE COMPENSATION 150310-02

Lors du conseil communautaire du 2 février 2015 le montant de l'attribution de compensation a été arrêté à 147 910 € à compter de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal approuve le montant de l'attribution de compensation.

LOTISSEMENT DES ORMES 19 : APPROBATION DU PROJET

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet du lotissement des Ormes de 19 lots établi par le bureau d'études ADH50.

Par 17 voix pour et 1 abstention, le conseil approuve le projet du lotissement des Ormes 19.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : <http://www.mairie-marigny.com>

CONSULTATION : création d'une classe maternelle à l'école Julien Bodin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

	Entreprise retenue	Montant HT
Lot 1 : démolitions et repose de cloisons et plafonds	LEBOUTEILLER	9 918.22 €
Lot 2 : menuiseries extérieures	LEBOUTEILLER	1 838.64 €
Lot 3 : plomberie chauffage ventilation	LESELLIER CASTRIC	6 248.48 €
Lot 4 : électricité et incendie	LESELLIER CASTRIC	3 925.59 €
Lot 5 : peinture et pose de sols PVC	POMMIER	6 793.00 €
Lot 6 : couverture	BROCHARD	2 086.00 € (désamiantage inclus)
Lot 7 : mobilier	OUEST COLLECTIVITES	3 070.68 €
Total :		33 880.61 €

Les crédits seront inscrits au budget principal 2015.

ASSOCIATION « LE PANIER SOLIDAIRE » : ELECTION D'UN REFERENT

Il y a lieu de nommer un référent pour l'association du panier solidaire.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, Madame Valérie BISSON est nommée référente de la commune de Marigny à l'association le Panier Solidaire.

VOTE DES SUBVENTIONS 2015

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2015 :

Amicale des pompiers	342.00 €
Amis de l'Espérance	260.00 €
Associations Anciens Combattants	108.00 €
Association des donneurs de sang	46.00 €
Association Lyre Marignaise	1 250.00 €
Association Marigny Je T'aime	226.00 €
Association Bibliothèque de Marigny	2 630.00 €
Club de l'Amitié	304.00 €
Comité des fêtes	418.00 €
Prévention routière	72.00 €
Tarentelle	108.00 €
UCAM	118.00 €
Secours Catholique	180.00 €
Association Fil d'Argent	910.00 €
Balimaya	344.00 €
Association des parents d'élèves école JB	544.00 €
Association Croix de guerre et valeur militaire	30.00 €
Panier Solidaire	3 602.00 €
	11 492.00 €
Subvention à titre exceptionnel	
Lyre Marignaise	250.00 €
Jardins familiaux	100.00 €

Le conseil municipal pourra adopter l'octroi de subvention en cours d'année dans le cadre d'événement ponctuel.

SDEM : PROJET DE DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEM pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : <http://www.mairie-marigny.com>

SDEM : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche, conscient de la complexité de cet achat et soucieux d'accompagner au mieux les collectivités territoriales de la Manche, a mis en place un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés qui concerne :

- Les sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA
- L'alimentation électrique des ouvrages d'éclairage public (toute puissance) ;
- L'alimentation électrique des bornes de recharge pour les véhicules électriques (toute puissance).

Le Conseil Municipal, vu le Code des marchés publics et notamment son article 8 ; vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; vu la convention constitutive du groupement de commandes,

A l'unanimité des membres, autorise l'adhésion de la commune de Marigny au groupement de commandes coordonné par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche pour :

- L'achat d'électricité pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 KVA ;
- L'achat d'électricité pour les ouvrages d'éclairage public (toute puissance) ;

FIXATION DU TARIF DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE A LA RENTREE SCOLAIRE 2015-2016

Il est proposé au conseil municipal de revaloriser le tarif du repas pris au restaurant scolaire de la manière suivante à compter de la rentrée scolaire 2015-2016.

De plus, il est décidé d'appliquer chaque année le taux d'inflation du coût de la vie, quand il est positif.

Par 17 voix pour et 1 contre, le conseil municipal accepte les nouvelles modalités tarifaires relatives au prix du repas pris au restaurant scolaire à compter de la rentrée 2015-2016.

	TARIF pour les parents résidant à MARIGNY	TARIF pour les parents résidant HORS MARIGNY
Repas pris toute l'année, toute la semaine :	3.60 €	3.90 €
Repas pris toute l'année 1, 2 ou 3 fois par semaine :	3.90 €	4.10 €
Repas pris de façon exceptionnelle :	4.60 €	4.60 €

PARTICIPATION COMMUNALE AUX FOURNITURES ET SORTIES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dépenses 2014 relatives à l'école Julien Bodin.

Au vu de cet état, il est proposé de modifier la participation communale aux fournitures et sorties scolaires de la manière suivante :

	Prévu au Budget 2014 par élève	Prévu au Budget 2015 par élève
Fournitures scolaires	70 €	60 €
Sorties pédagogiques	24 €	10 €

Les dépenses d'investissement seront de ressort de la commune.

Par 17 voix pour et 1 contre, le conseil municipal accepte la participation communale aux fournitures et sorties scolaires pour l'exercice 2015 telle que présentée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES.

Communes nouvelles :

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux le principe de la commune nouvelle et évoque que des réunions d'échange ont lieu actuellement entre les communes du secteur.

Aménagement d'un carrefour giratoire au lieudit le Poteau :

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique se déroulera du 07 avril 2015 au 13 mai 2015 en mairies de Marigny et de Carantilly pour le projet d'aménagement d'un carrefour giratoire au lieudit le Poteau et l'aménagement de sécurité au lieudit Saint-Benoit.

Le commissaire enquêteur était présent en mairie de Marigny le 7 avril, le 25 avril et le 13 mai .

Commission Plan Local d'Urbanisme :

Afin de préparer la modification du PLU, Monsieur le Maire propose d'établir une commission PLU.

Les membres sont les suivants : Huguette BESSON, Martine LEGENDRE, Stéphane HELAINE, Désiré TAPSOBA, Jean-Claude LEGRAVEREND, Pierre TURGIS, Philippe GENET, Cédric DOLOUE et Nicole LECOURTOIS.

La première réunion est fixée le 24 mars à 18h en présence du bureau d'études PLANIS.

Assemblée générale des anciens combattants :

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de l'assemblée générale des anciens combattants de l'ex-canton de Marigny.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : <http://www.mairie-marigny.com>

Séance du 7 avril 2015

Absents excusés : BRIGNOT Elise, HEUGUET Cédric.

Pouvoirs : BRIGNOT Elise donnant pouvoir à BESSON Huguette.

BUDGETS OPERATION IMMOBILIERE :

compte administratif 2014

Monsieur Fabrice LEMAZURIER, Maire, se retire.
Sous la présidence de Madame Véronique FAUVEL,
le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2014 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- Un excédent de 289 668.01 € en section de fonctionnement.
- Un excédent de 47 507.76 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :
- l'excédent de fonctionnement 2014 de 289 668.01 € au compte R002 en excédent de fonctionnement reporté.
- l'excédent d'investissement 2014 de 47 507.76 € au compte R001 en excédent d'investissement reporté.

vote du budget Primitif 2015

Le conseil municipal adopte par 17 voix pour et 1 abstention le budget primitif de l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à la somme de 442 368.00 € en section de fonctionnement
- à la somme de 163 000.00 € en section d'investissement.

BUDGETS LOTISSEMENT DES ORMES 6 :

compte administratif 2014

Monsieur Fabrice LEMAZURIER, Maire, se retire.
Sous la présidence de Madame Véronique FAUVEL,
le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2014 qui laisse apparaître un déficit de 18 935.95 € en section d'investissement .

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le déficit d'investissement 2014 de 18 935.95 € au compte D001 en déficit d'investissement reporté.

vote du budget Primitif 2015

Le conseil municipal adopte par 17 voix pour et 1 abstention le budget primitif de l'exercice 2015
- qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 104 937.00 € en section de fonctionnement.
- en suréquilibre en section d'investissement à la somme de 63 872.00 € en dépenses et de 78 937.00 € en recettes.

BUDGET COMMUNAL :

compte administratif 2014

Monsieur Fabrice LEMAZURIER, Maire, se retire.
Sous la présidence de Madame Véronique FAUVEL,
le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2014 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- un excédent de 542 511.10 € en section de fonctionnement.
- un déficit de 239 458.79 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :
- l'excédent de fonctionnement 2014 de 542 511.10 € au compte R002 en excédent de fonctionnement reporté.
- Le déficit d'investissement 2014 de 239 458.79 € au compte D001 en déficit d'investissement reporté.

vote du budget Primitif 2015

Le conseil municipal adopte par 17 voix pour et 1 abstention le budget primitif de l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à la somme de 2 393 948.00 € en section de fonctionnement
- à la somme de 664 874.00 € en section d'investissement.

TAXES DIRECTES LOCALES : vote des taux d'imposition 2015.

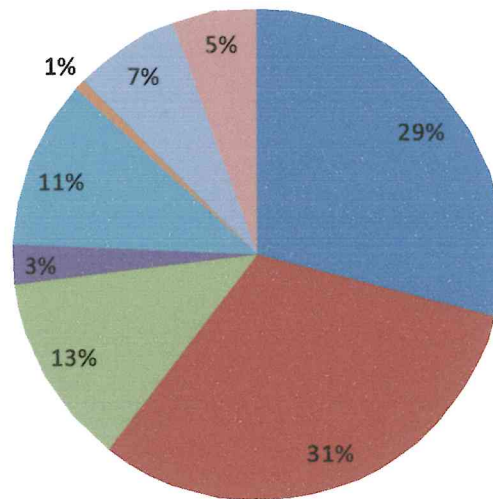
Le produit des contributions directes inscrit au budget s'élève à 617 540.00 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont pour 2015 :

Taxe d'habitation	11.47 %
Foncier bâti	20.31 %
Foncier non bâti	41.88 %

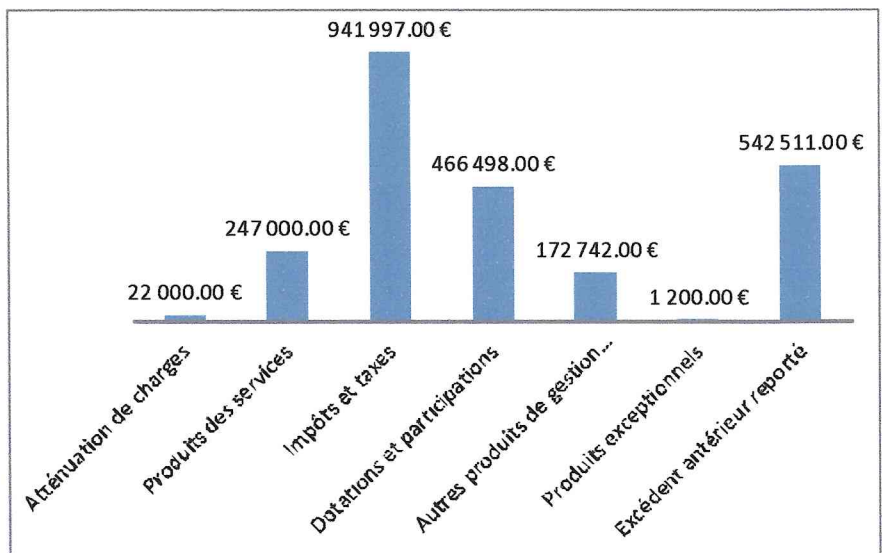
CONSEIL MUNICIPAL

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Atténuation de produits
- Charges financières
- Dotation aux amortissements
- Virement à la section d'investissement



Les dépenses de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement



solde de la construction de la cantine	418.00
ecole julien Bodin extension	1 000.00
Standard téléphonique mairie	3 000.00
travaux de voirie 2014	6 000.00 €
Frais liés à la modification du PLU	7 000.00
équipement du cimetière	9 000.00
Sas salle JP	10 000.00
Circulation rdc école mat : plafonds,...	20 000.00
viabilisation de terrain 6 logements...	32 048.00
SDEM effacement rte de Carantilly	39 200.00
classe M5 école Julien Bodin	40 000.00
maison médicale	48 860.00 €
Réseau de chauffage	50 000.00
démolition bâtiments Lechevallier	60 000.00 €

Les dépenses d'investissement

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : <http://www.mairie-marigny.com>

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 3 000 €.

SUBVENTION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Un Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) avait été mis en place dans le département de la Manche afin d'apporter une réponse adaptée aux familles qui éprouvent des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement.

Il est demandé que l'engagement financier des collectivités et partenaires soit poursuivi en 2015 sur les mêmes modalités que les années précédentes sur la base de 0,70 € par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

· Décide d'adhérer au Fonds de Solidarité pour le Logement, la participation financière étant de 1 577.80 € (2 254 population DGF 2014 X 0.70€).

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : vote des taux d'imposition 2015.

Dans l'attente que « SAINT-LO AGGLO » unifie le mode de financement des ordures ménagères en place sur son territoire, il revient à la commune de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et d'en fixer le taux. Il a été décidé en conseil communautaire d'appliquer une hausse de 4 % par rapport à 2014 et le rattrapage de 2% par rapport à 2013.

Les bases des 2 zones communiquées par les services fiscaux sont les suivantes :

- zone urbaine (2 ramassages par semaine) 1 410 784.00 €
- campagne (1 ramassage par semaine) 170 330.00 €

Le produit attendu pour l'année 2015 est de 173 547.00 €.

Le conseil municipal vote les taux suivants pour 2015 :

- zone urbaine 11.60 %
- campagne 5.81 %

La recette sera inscrite au compte R7331 (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et le reversement à SAINT-LO AGGLO au compte D6554 (contributions aux organismes de regroupement).

Adopté par 16 voix pour, 1 abstention et 1 contre.

QUESTIONS DIVERSES.

BAIL DU RESTAURANT :

De futurs repreneurs du restaurant « la vieille Poêle » se sont présentés en mairie et sollicitent une remise sur le loyer du restaurant pour la première année et la non indexation du loyer pendant la durée du bail.

Afin de faciliter leur installation, le conseil municipal donne son accord pour cette demande et valide une remise de 200 €.

PORTE-OUVERTE AU RESTAURANT SCOLAIRE :

Afin de présenter le restaurant scolaire aux nouveaux parents d'élève une porte ouverte est prévue le 19/06/2015 de 17h à 19h.

Séance du 12 mai 2015

Absents excusés : LECOURTOIS Nicole, HELAINE Stéphane, BRIGNOT Elise, HEUGUET Cédric et HEUVET David.

Pouvoirs : LECOURTOIS Nicole donnant pouvoir à FAUVEL Véronique, BRIGNOT Elise donnant pouvoir à BESSON Huguette, HEUGUET Cédric donnant pouvoir à GENET Philippe.

PROJET DU SAGE (Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux) : avis

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), défini à l'article L.212-3 du code de l'environnement, est un outil de planification à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent, dont l'objet est la recherche d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la protection du patrimoine piscicole. Il doit tenir compte des adaptations nécessaires au changement climatique et permettre de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population, ainsi que de satisfaire ou de concilier les autres usages.

La commune de MARIGNY est concernée par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Douve-Taute dont le projet a été adopté par la Commission Locale de l'Eau le 16 décembre 2014.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : <http://www.mairie-marigny.com>

Recrutement de Monsieur LEBREUILLY Bruno dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Monsieur LEBREUILLY Bruno travaille en tant qu'agent de production depuis 2011 au restaurant scolaire par l'ESAT Le Moulin de la Mare, il est proposé de le recruter directement par le biais du contrat CUI-CAE.



Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, Monsieur le Maire propose de créer un emploi de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 31 août 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- décide de créer un poste d'agent de production dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ».
- précise que la durée du travail est fixée à 23 heures par semaine (20 heures minimum).

Recrutement de Madame VAUDRY Marine en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non-complet.

Madame VAUDRY Marine a été recrutée en 2013 en tant que gestionnaire du restaurant scolaire par le biais du centre de gestion de la fonction publique territoriale. Il est proposé de la titulariser à compter du 1^{er} septembre 2015.



Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe (28h/35h), le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non-complet (28h/35h), à compter du 1^{er} septembre 2015.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Avancement de grade de Monsieur GOSELIN Aurélien sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Il est proposé d'avancer Monsieur GOSELIN Aurélien sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2015.



Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet.

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2015.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Avancement de grade de Madame ENGUEHARD Micheline sur le grade d'adjoint technique principal 2^{nde} classe à temps non-complet.

Il est proposé d'avancer Madame ENGUEHARD Micheline sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2015.



Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe (12h/35h),

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non-complet (12h/35h), à compter du 1^{er} septembre 2015.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : <http://www.mairie-marigny.com>

Délibération autorisant à donner à bail le logement de l'école sise 9a rue des Sports

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée,
Vu le projet de contrat de bail à conclure avec Monsieur LACOTE Laurent et Madame TARIN Charline,

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant : la commune est propriétaire d'un logement situé 9a rue des Sports. Ce logement de type T4 respectant les normes actuelles d'habitabilité, se trouve vacant.

Monsieur le maire propose de décider de donner ce logement à Monsieur LACOTE Laurent et Madame TARIN Charline. Les principales dispositions du bail, qui recueillent l'accord du futur locataire, seraient les suivantes : durée de 6 ans, loyer mensuel initial de 500.00. € auquel s'ajoute une provision pour charges de 127.00 € (Electricité : 70 €, Chauffage : 50 €, Ordures ménagères : 7 €) indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers (IRL), régularisation des charges en fin d'année au vu des relevés de compteurs pour l'électricité et le chauffage, dépôt de garantie fixé à 500.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ décide de donner à bail le logement propriété de la commune sis 9a rue des Sports, aux conditions ci-dessus .
- ◆ d'autoriser Monsieur le maire à passer le contrat de bail correspondant et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ce contrat.



Logement de l'école.

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de prévoir les dépenses suivantes à inscrire en section d'investissement :

- Achat d'un véhicule de type fourgon à benne pour les services techniques (12 000 € HT),
- Travaux de voirie : réfection complète de la Buissonnerie (4 951.29 € HT),
- Aménagement d'une aire de jeux au square Jacques Bainville (2 514.60 € HT),

il y a lieu de prévoir la décision modificative suivante :

Article	Opération/Libellé	Diminution / Augmentation de crédits ouverts
D 022	Dépenses imprévues	23 550.00 €
D 2182	2015-06 véhicule Maxity benne	+ 14 500.00 €
D2151	2015-07 voirie 2015	+ 6 000.00 €
D2172	2015-08 aire de jeux square J Bainville	+ 3 050.00 €
R021	Virement de la section fonctionnement	+ 23 550.00 €
D023	Virement à la section d'investissement	+ 23 550.00 €

Le conseil municipal accepte la décision modificative telle que présentée ci-dessus.



Nouveau véhicule pour le service technique.

Règlementation des activités bruyantes.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- ◆ les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- ◆ les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- ◆ les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Arrêté préfectoral n° 97-159 du 27 mars 1997.

Pour une commune propre.

Les espaces verts et les voiries doivent être entretenus pour des questions d'esthétisme, de sécurité, de bien-être. Les produits phytosanitaires utilisés (pour limiter la prolifération des herbes, pour lutter contre certains ravageurs ou maladies des plantes) ne sont pas sans risques pour la santé de l'utilisateur et pour l'environnement: ils peuvent être une source importante de pollution du sol, de l'air, des eaux... parfois irréversible.

La loi LABBE, parue au J.O. 08/02/2014, réglemente l'interdiction définitive de son utilisation en deux temps:

- ◆ au 1er janvier 2020 pour les personnes publiques (Etat, régions, communes, ...)
- ◆ au 1er janvier 2022 pour les particuliers.

Bien sûr, il existe des alternatives non chimiques: plantes couvre-sol, brossage et balayage classique, désherbage thermique...

Notre commune s'engage



La commune de Marigny a fait le choix, dès à présent, de limiter le plus possible l'utilisation des produits de traitement. D'autant que la réglementation tant pour l'utilisation, que pour le stockage ou le nettoyage des contenants est extrêmement stricte et compliquée.

C'est pourquoi chacun doit faire preuve de bon sens et de civisme pour une meilleure qualité de vie pour tous.

Nouvelle permanence en mairie.



Adèle HOMMET-LELIEVRE, conseillère départementale de St-Lô 1, est représentante du conseil départemental dans les différentes instances locales telles que le collège, la maison de retraite, etc... Elle est également déléguée du conseil départemental aux archives et à la lecture publique (bibliothèques). Pour tout renseignement, vous pouvez la rencontrer lors de sa permanence à la mairie

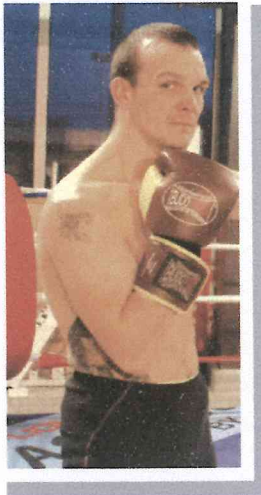
le mercredi de 11h30 à 12h30 avec ou sans rendez-vous.

Contact : tél. 06 31 40 21 29

courriel : adele.hommet-lelievre@manche.fr

adresse postale : Maison du département à Saint-Lô

PASSE RECENT



Championnat de France 2015.

Le 27 février Alexandre Lepelley, boxeur marignais bien connu de tous, a combattu pour la ceinture de champion de France. Non sans mal, il a été vaincu malgré toute la puissance et l'énergie dont il fait preuve.

Nous félicitons Alexandre pour avoir porté haut les couleurs de Marigny !!!

TOUR DE LA MANCHE

La 51ème édition du tour de la Manche s'est déroulée du 7 au 10 mai 2015.

Cette grande course amateur attire toujours les foules et pour leur passage à Marigny, les coureurs ont eu la surprise de se voir accompagnés d'un joli cheval.

Un beau moment d'émotion sans gravité.



MEDAILLE DE LA FAMILLE



Madame Françoise LANGLOIS résidant dans la commune a reçu la médaille de la famille le 29 mai 2015.

Maman de 5 enfants, Priscillia (19 ans), Giovanni (17 ans), Djimitry (15 ans), Kylian (8 ans) et Djordan (3 ans), Monsieur le Maire et Madame la Conseillère Départementale ont salué son courage et son mérite.

Nous souhaitons beaucoup de bonheur à cette belle et grande famille.

VIE ASSOCIATIVE

FOOT ETOILE SPORTIVE MARIGNY-LOZON-MESNIL-VIGOT



L'étoile sportive Marignaise a été créée en 1925 sous la présidence du docteur Guillard.
En 1997, l'association fusionne avec les clubs voisins de Lozon et Mesnil Vigot pour devenir l'ESMLMV.

1925



Aujourd'hui, le bureau est composé de 18 membres dont :

Président : Norbert LESAGE
Vice-présidents : Daniel CANIVET et Loïc GENET
Secrétaire : Sophie GIARD PAGNIER
Secrétaire Adjointe : Mathilde LEBARILLIER
Trésorière : Nathalie RABASSE
Trésorier Adjoint : Dominique LECLUZE

2015



Le club compte 80 licenciés dont :

- 3 équipes seniors évoluant en district
 - La 1^{ère} en 2^{ème} division
 - La B en 3^{ème} division
 - La C en 4^{ème} division
- Une équipe féminine
- Une équipe de vétérans

Cette année, le club se prépare à fêter ses 90 ans le 5 septembre 2015 au stade Yves Lemazurier. Renseignements site internet : esmlmv-marigny.fr

GRJS OSIER

Pratique du foot pour les 6-18 ans.

Inscription dès le mois d'août les mercredis de 10h à 12h au stade Yves Lemazurier.

Contact : 06.82.28.80.58 ou grjs@orange.fr



VIE ASSOCIATIVE

AMICALE LAIQUE MARIGNY

rue du 8 mai 50 570 MARIGNY

L'Amicale Laïque MARIGNY, c'est bien sur le HANDBALL mais aussi deux autres sections : la gymnastique volontaire et le badminton.

Président de l'amicale laïque : M DEGUETTE Alain

AL MARIGNY HANDBALL

CATEGORIE D'AGE 2015 /2016

Hommes 1998 et avant

Femmes 1998 et avant

Moins de 18 ans Femmes et Hommes 1998 1999 2000

Moins de 17 ans Femmes et Hommes 1999 2000 2001

Moins de 16 ans Femmes et Hommes 2000 2001 2002

Moins de 15 ans Femmes et Hommes 2001 2002 2003

Moins de 13 ans Femmes et Hommes 2003 2004 2005

Moins de 11 ans Femmes et Hommes 2005 2006

Moins de 9 ans Femmes et Hommes 2007 2008

École de Handball 2009 et après

HORAIRES d'entraînement saison 2015 2016

Reprise en fonction des catégories et des encadrants.

(Pas disponible à l'heure ou nous vous communiquons ce document

Il sera disponible sur blog : <http://almhb.blog4ever.com/>)

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

almarignyhb@hotmail.fr

PIEDAGNEL Francis 02 33 55 73 74

DUBOSQ Sammy 02 50 48 90 25

06 07 25 78 01 ou 02 33 55 19 83

INFO REGLEMENT:

Possibilité de règlements en plusieurs fois

Carte Spot 50 - Cart'@too - Kiosk-Agglomération

Chèques Vacances et Coupons Sports

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE JULIEN BODIN

L'association a pour but d'organiser des manifestations afin de permettre à l'ensemble des classes de maternelle et du primaire de bénéficier d'un projet pédagogique ou d'une sortie scolaire.

L'ensemble des manifestations est basé sur le bénévolat et l'aide de tous les parents d'élèves.

Cette année, la totalité des classes a bénéficié d'un projet ou d'une sortie financé en totalité ou en partie par l'APE.

Les différentes manifestations :

- ◆ livraison de croissants à domicile
- ◆ spectacle de Noël
- ◆ marché de Noël au sein de l'école
- ◆ vente de galettes des rois
- ◆ soirée dansante
- ◆ soirée grillades
- ◆ apéro concert

L'association est ouverte à tout le monde.

Nous sommes toujours en recherche de nouveaux membres.

N'hésitez pas à vous rapprocher de nous si vous voulez nous aider.

Coordonnées :

DOLOUE Cedric : doloue.cedric@orange.fr



VIE ASSOCIATIVE

CENTRE DE LOISIRS « LA RUCHE » DE FAMILLES RURALES

Cette année, la « Ruche » de Marigny ouvrira ses portes du lundi 6 juillet au vendredi 28 août 2015 au pôle enfance.

Retenez dès à présent ces dates pour les inscriptions :

Mercredi 17 et 24 juin et le 1er juillet de 16h à 18h30

Samedi 27 juin de 10h à 12h

Dans les locaux de l'ancienne communauté de communes, 1 rue du 8 mai 1945.

Comme toujours, des activités par thèmes seront proposées et une sortie par semaine.

2 mini-camps sont déjà retenus « attention le nombre de places est limité »

- un camp « médiéval » à Pirou pour les 6-8 ans du 13 au 17 juillet
- Un camp « mer et vent » à Pirou pour les 9-13 ans du 13 au 17 juillet

Renseignements :

Thérèse **LEBOULLANGER** au 02.33.55.34.33 Fran-
ce **MARTIN** au 02.33.05.25.50



CIRQUE

Les Saltimbrés- Ecole de cirque de Loisirs.

Atelier d'initiation aux arts du cirque : jongleries, acrobaties et équilibres sur objets.

A la salle des fêtes de Marigny le :

- mardi de 17h00 à 18h00 pour les 4/6 ans
- mardi de 18h00 à 19h30 pour les 7/12 ans

Plus d'infos sur le site :

<http://lessaltimbres.com/ecole-de-cirque-de-loisirs>

Renseignements :

lessaltimbres@gmail.com / 06 37 43 55 17

CLUB DE L'AMITIE

Le club accueille toutes les personnes à partir de 60 ans. Les inscriptions se font en janvier.

La cotisation est de 15 € pour 2015.

Le local, rue des Alleux, ouvre ses portes tous les jeudis à 14 heures pour différents jeux de société. Tous les 15 jours, a lieu une randonnée au départ de la rue des Alleux.

Les autres manifestations : repas, goûters, lotos et concours de belote se déroulent à la salle des fêtes de Marigny.

Le club organise aussi dans l'année deux sorties d'une journée et un voyage d'une semaine suivant la demande.

Pour tout renseignement s'adresser à :

La Présidente, Mme MAUGER : 02. 33. 55. 18. 13



VIE ASSOCIATIVE

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes c'est qui... c'est quoi...

C'est une équipe dynamique de femmes et d'hommes, tous bénévoles, salariés ou retraités, donnant du mieux que possible, un peu ou beaucoup de leur temps libre avec pour volonté d'animer et de divertir leur commune dans une ambiance conviviale.



- ◆ Président : Ludovic MAUDUIT
- ◆ Vice président: Eric MARIE
- ◆ Secrétaire : Daniéla LALLEMAN
- ◆ Secrétaire Adjoint : Laetitia MAUDUIT
- ◆ Trésorier : Georges LEPLATOIS
- ◆ Trésorier adjoint : Jean CULERON

Outre le bureau qui est composé de 6 personnes, l'association comporte quelques bénévoles qui assurent une présence active sur le terrain pendant les différentes manifestations tout au long de l'année :

En mars/avril : Soirée Campagnarde

27-28-29 Juin : Fête Saint-Pierre

En Décembre : pose des illuminations de Noël en partenariat avec l'UCAM

ainsi que le repas de la Saint-Sylvestre en fin d'année

Toute l'année pour les associations et particuliers : location de tables et bancs

location de 3 barnums pour vos événements, (deux

de 5 m x 6 m et un de 4 m x 6 m,

tubes de 50 mm et renfort, toile de 500 g/m²),

75 euros l'unité par tranche de 72 h,

(caution 300 euros)

Si votre emploi du temps vous le permet quelques jours par an, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Toutes les bonnes volontés et les idées nouvelles sont les bienvenues !!!

Pour tout renseignement s'adresser
à Ludovic MAUDUIT

06.60.79.45.09 ou président.cdf.marigny@gmail.com

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La section gymnastique volontaire de l'Amicale Laïque de Marigny vous propose de participer à la gymnastique volontaire qui est une activité physique adaptée à tous, femmes en grande majorité, mais pourquoi pas les hommes !!!

Les cours sont assurés par un professeur diplômé d'état et ont lieu **le jeudi soir à la salle des sports de 21h à 22h** (sauf pendant les vacances scolaires).

Pour garder la forme, il faut bouger nous dit-on !!! Alors venez nous rejoindre, l'ambiance y est fort sympathique.

Les cours reprendront le jeudi 10 septembre et les deux premiers sont gratuits.

Inscriptions sur place.

CONTACTS :

- ◆ Mme LEROY Danielle : 02.33.55.17.09
- ◆ Mme LEPOITEVIN Micheline : 02.33.57.18.41

VIE ASSOCIATIVE

DANSE

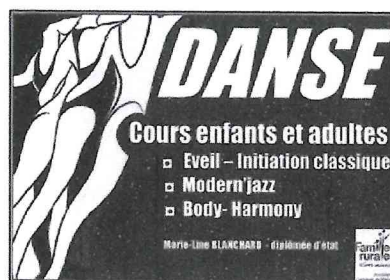
Familles Rurales propose des cours de danse aux enfants à partir de 5 ans :

- ◆ classique et Modern'Jazz
- ◆ Danse Orientale (à partir de 15 ans).
- ◆ Body Harmony (gym, renforcement musculaire, pilates - adultes)

Les cours ont lieu à MARIGNY, salle du Jardin Pillard, dispensés par Mmes Marie-Line Blanchard et Angélique Lecordier-Blanchard, diplômées d'état le :

- ◆ mardi 17h15 – 18h15 « éveil – initiation » (4-6 ans)
- ◆ mardi 18h15 – 19h15 Classique
- ◆ mardi 19h15 – 20h15 Classique (2)
- ◆ mardi 20h15 – 21h15 Modern'Jazz (2)
- ◆ adultes Body-Harmony : mardi 21h15 – 22h15
- ◆ mercredi 18h30 – 19h30 Modern' Jazz (7-9 ans)
- ◆ mercredi 19h30 – 20h30 Modern' Jazz (ados)
- ◆ Orientale : mercredi 21h30-22h30

NB : horaires de l'année 2014-2015 (à titre indicatif). La répartition des cours et les horaires sont établis en fonction des inscriptions.



TARIFS

enfant/ado/adulte : 100€ l'année
une adhésion par famille à « Familles Rurales »

RENSEIGNEMENTS :

Familles Rurales : 02 33 05 49 08
Véronique CHEMIN: 09 80 71 82 91
Soniak LESIGNE : 06.89.06.65.75
email : marigny.danse@yahoo.fr
Sur Facebook : [Marigny.danse](https://www.facebook.com/Marigny.danse)

Les inscriptions auront lieu lors de la journée des associations en septembre.

Ouverture d'un cours de danse
Modern'n Jazz Adultes
le jeudi de 19h30 à 20h30, sous réserve d'un nombre d'inscriptions suffisant (8).
Que les personnes intéressées se fassent connaître !!

LES PERMANENCES DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

L'association Familles Rurales est ouverte pour toutes demandes, renseignements, inscriptions aux différentes activités proposées le mardi de 17h30 à 18h30 au bureau de l'association familles rurales 1 rue du 87 mai 1945 MARIGNY
Tél : 02.33.05.49.08

VIE ASSOCIATIVE

ECOLE DE MUSIQUE CANISY-MARIGNY

Cette association créée en 1989 vous propose

Des cours individuels (à partir de 7 ans)

d'une durée de 30 mn. Flûte traversière, piano, clarinette, saxophone, violon, guitare, batterie

Des cours collectifs

La découverte instrumentale (à partir de 5 ans) permet de découvrir plusieurs instruments tout au long de l'année scolaire. L'atelier chant qui commencera en septembre 2015 s'il y a des personnes intéressées. La chorale adultes. Le solfège obligatoire pour les enfants de moins de 18 ans. (à partir du CE1). Un orchestre de musiques actuelles.

INSCRIPTIONS

Les réinscriptions se dérouleront :

- ♦ le 17 juin de 17 h 30 à 19 h 30 à Canisy (salle de catéchisme) et le samedi 27 juin de 10 h à 12 h à Marigny (locaux à l'angle de la place Westport)

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DES RETRAITES G.V.3.

La gymnastique volontaire est une activité physique adaptée à tous, femmes en grande majorité, mais les hommes ont leur place.

Les cours sont assurés par un professeur diplômé d'état et ont lieu le **mardi après-midi de 14h à 15h**.

Il n'y a pas d'âge limite pour pratiquer cette activité et ainsi garder sa forme et sa souplesse.

Les cours reprendront début septembre et les deux premiers cours sont gratuits.

Venez nombreux, l'ambiance est très agréable et sympathique.

Renseignements :

Mme Nicole LESOUEF
02.33.55.14.69

Mme Odile QUETEL
02.33.05.27.82

Les nouvelles inscriptions à la journée des associations début septembre ainsi qu'à l'Assemblée générale le 11 septembre à 20h30 à Marigny (salle des fêtes).

Les cours sont dispensés à Canisy à la salle de catéchisme et à Marigny dans les anciens locaux de l'école Julien Bodin ainsi que dans les salles situées rue du 8 mai (à l'angle de la place Westport).

Pour information : L'école de musique est partenaire de la carte Kiosk Agglo (pour les 3-25 ans), de la carte Spot 50 (pour les 11-15 ans), et la Cart@too pour les 15-25 ans. La cotisation annuelle est réglée à l'inscription, soit par 3 chèques (déposés en banque chaque trimestre) soit à l'aide de chèques-vacances.

Pour tout renseignement complémentaire écrire à l'adresse :

ecolemusique.canismarigny@laposte.net

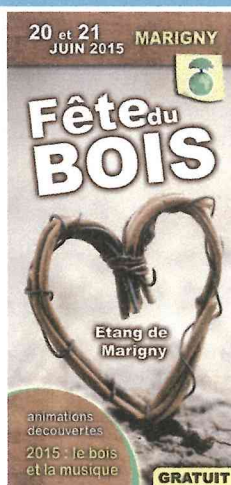
adresse du site de l'école : <http://ecolemusique-canismarigny.jimdo.com/>



VIE ASSOCIATIVE

FETE DU BOIS

Créée en 2012, cette association a pour but de valoriser le bois sous toutes ses formes, axé vers le développement durable, le bocage normand, la filière bois énergie, les enjeux d'économie locale, la sensibilisation des jeunes, la protection de l'environnement et toute autre activité concernant le bois.



Activités habituelles de l'association :

Organisation de la fête du bois annuelle, opération distribution de plants (replantation des haies du bocage), opération têtards (arbres de bois énergie), école 1 pommier et cantine 2 pommiers, valorisation de la haie, parcours de l'arbre à bois. une sortie en forêt, et d'autres possibles.

Chaque année la fête du bois propose un thème nouveau en rapport avec l'actualité (le bois et le cheval, le bois et la musique,...). Une trentaine d'exposants et plus de 10 animations accueillent plus de 2000 visiteurs autour de l'étang de Marigny (de la haie à toutes formes d'utilisation du bois), animations avec modélisme naval (champion du monde), jeux géants en bois, camp de viking et jeux Normand en bois, sono, charpentier, tourneurs, paysagistes, forestier, tuiles en bois, sculpteurs bois et à la tronçonneuse, musique québécoise – arborigène-classique-africaine,...restauration grill, pain au feu de bois, crêpes Bio,...Une place importante est laissée à la formation-information sur les métiers du bois.

Elle est aidée financièrement et matériellement par St Lô Agglo. La commune de Marigny aide aussi matériellement.

Contact : didier.ozouf@orange.fr 06.37.03.18.98
<http://festivaldubois50.jimdo.com/>

LE FIL D'ARGENT

Le fil d'argent a été créé en 1986 afin de financer le repas annuel des cheveux blancs destiné aux personnes de la commune âgées de plus de 68 ans. L'association réunit une dizaine de membres bénévoles. Le financement vient exclusivement des deux lotos annuels. Il faut savoir que hors boissons et vaisselle prises en charge par la commune, le repas revient à 3 500 € pour 175 convives.

Contact : Valérie BISSON Tél : 02.33.55.19.15

GAULE MARIGNAISE

Dépositaires des cartes de pêche : Bar des sportifs à Marigny, magasin vert à Saint-Gilles...

Prix des cartes : rivière adulte 74 €, 12-18 ans 20 €, -12 ans 6 €, femme 32 €, étang adulte 25€, mineur 13€.

Contact : Gérard LECOLONNIER 02.33.71.55.08
lagaulemarignaise@peche-manche.com

JUDO

Le Judo-Club Saint-Lois est le 1er Club de Normandie sur 416 Clubs.

La section de Marigny fonctionne très bien et les Enfants travaillent sérieusement et obtiennent de très bons résultats.

Voici les horaires pour le Judo :

2008-2009 : Mini-Poussin(e)s jeudi de 17h30 à 18h30

2006-2007 : Poussin(e)s jeudi de 18h30 à 19h30

2004-2005 : Benjamin(e)s jeudi de 18h30 à 19h30

Inscription :

samedi 29 août (au Dojo de Saint-Lô)

samedi 05 septembre (lors de la Fête des Associations)

Contact :

judoclubstlois@wanadoo.fr

02 33 56 59 38

ou Vincent LUNEL vince2.tengu@voila.fr

06 17 28 93 24



VIE ASSOCIATIVE

MAISON DES JEUNES DE MARIGNY



Créée en 2001 par le conseil de jeunes de Marigny, elle est aujourd'hui aidée financièrement par St Lô AGGLO. Une animatrice est présente. Tu dois respecter le règlement intérieur et nous te demandons 10€ pour l'année en cotisation.

Tu as entre 11 et 18 ans, viens dans notre maison des jeunes.

Elle est ouverte à tous les jeunes des communes du St Lois.

Horaires d'ouverture

Ouvert d'avril à octobre : mardi de 17h à 18h, le mercredi de 12h à 17h30 et le vendredi de 17h à 18h30

De novembre à mars : mardi 16h30 à 17h30, mercredi 12h00 à 17h30 et vendredi de 16h30 à 17h30.

Pendant les petites vacances : du lundi au vendredi de 14h à 18h.

Pendant les vacances de Noël: La Maison des Jeunes est fermée.

Celle-ci sera fermée les jours fériés. Si d'autres fermetures interviennent au cours de l'année pour des raisons particulières, un affichage sera fait sur la porte d'entrée et à l'ACLAM.

Pendant les vacances d'été : La maison de Jeunes est fermée

Que peut-on y faire ?

Rencontrer tes amis et t'en faire de nouveaux, jouer aux baby-foot, au ping-pong, aux jeux de société, faire du Karaoké, regarder un film, surfer sur internet, décorer la MDJ

Rue des Alleux, 50570 Marigny

Siège social : mairie place Westport

06.37.03.18.98 ou didier.ozouf@orange.fr

MARIGNY JE T'AIME



Siège social : mairie place Westport.

C'est une association pour l'environnement et le fleurissement de la ville de Marigny.

Créée en 1989, l'association compte aujourd'hui plus d'une trentaine de bénévoles. Mais nous avons besoin de recrues (9 des bénévoles ont plus de 80 ans) Plusieurs activités sont proposées en ce moment : Méchoui le 21 juin pour la fête du bois, Choucroute fin janvier, lotos et cartes de soutiens pour le financement; verger conservatoire de la pomme, la vallée verte, l'art floral, les plantations, opération ste Catherine ; plus de 30 randonnées annuelles, parcours de découverte de la nature, des activités ponctuelles et nos informations sont sur notre site internet.

L'association, en partenariat avec le tissu associatif, est tournée vers l'environnement afin de valoriser le cadre de vie pour le bien de tous, et favoriser les liens sociaux..

Art floral 1 Mardi par mois, à 13h30 et à 20h, salle route de Quibou, Marigny. Réservation auprès de Sylvie. Contact et réservation : au 02 33 55 02 72, 06 82 88 46 24.

Notre association est membre de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. 3 bénévoles de MJT sont au Comité Départemental de Randonnée Pédestre. Association déclarée comme activité sportive près de la D.D.J.S. Pour en savoir plus visitez le site de la F.F.R.P www.ffrandonnee.fr ,
Contact manche : cdrp50@wanadoo.fr

Contact :
<http://marignyjetaime.free.fr/>



MINIFLOTTE-50



Depuis le début de l'année 2015, notre club possède un local mis à disposition par la municipalité de Marigny, cela nous est bien utile car nous manquions de place surtout pour recevoir les jeunes, jusqu'à présent ils étaient reçu chez un adulte et ce depuis la création du club au début de l'année 2001, ce qui ne nous à pas empêché d'en former plus de 20 à ce jours, nous avons donc créé un atelier en deux partie, un espace fermé pour les travaux courants et un plus grand pour le montage de l'ensemble des grosse maquettes entre 1,50 m et plus de 2 mètres, de plus il est plus aisé de recevoir plusieurs membres à la fois, environ une dizaine pour une seule séance alors qu'avant, le manque de place limitait l'atelier à deux personnes à la fois.

En principe l'atelier est ouvert le mercredi et le samedi après midi de 14 à 18 heures, sauf les jours ou le club est en manifestation ou en compétition selon le calendrier établi, de ce fait le local est fermé.

L'année 2015 est assez chargée, nous avons débuté la saison par une exposition à Donville les bains lors du week-end de Pâques, hormis la participation du club les 14, 15, 16 et 17 mai aux championnats de France maquette navigantes, qui se sont déroulés à Amiens, le club sera présent ; le 21 juin à l'étang de Marigny lors de la fête du bois, le 28 aux fêtes de la Vire à Saint Lo, puis les six sélectionnés au sein de l'équipe de France, partiront en Hongrie dès le 2 juillet, pour participer aux championnats du monde, le retour étant prévu le 17 juillet, nous serons également en démonstration le 1^{er} août à Coutainville sur la mare de L'Essay, puis retour sur l'étang de Marigny le dimanche 23 août, ou se déroulera une grande démonstration de modélisme naval. Nous clôturerons la saison au château de Canisy ou comme chaque année, nous navigueront sur le plan d'eau du château, dans le cadre des journées du patrimoine. Enfin le club comme cha-

que année se déplacera les 3 et 4 octobre pour une grande exposition dans les greniers à sel à Honfleur.

Le club est dans sa quinzième année d'existence, depuis la création bien des choses se sont passées, nous avons participé à ; 15 championnats de France, 3 championnats d'Europe et 12 championnats du monde.

Nous sommes titulaires de 19 titres de champion de France et 2 titres de champion du monde, l'un de nos jeunes entré au club à 11 ans en 2004, est aujourd'hui titulaire de 4 titres de champions de France, il participera cet été à son 4^{ème} championnat du monde. Nous espérons cette année faire mieux qu'en Russie aux derniers championnats, 1 seconde place, et 2 troisièmes places.

Pratique, n'hésitez pas à visiter le site du club sur ; www.miniflotte-50-monsite.com et pourquoi pas nous rendre visite à l'atelier communal, route de Quibou.

Contact au 06 77 71 50 52

Résultats des championnats de France maquettes navigantes 2015.

F2a Thibault Hainneville, 1^{er} et médaille d'or, (champion de France 2015)

F2b Thibault Hainneville, 1^{er} et médaille d'or, (champion de France 2015)

F4c ; Thibault Hainneville, 1^{er} et médaille d'or (champion de France 2015)

F6 ; Equipe miniflotte-50 1^{ère}



VIE ASSOCIATIVE

MUSIQUE MARIGNY / CERISY

Vous propose : solfège gratuit le samedi matin, répétition le vendredi soir

Retrouvez-nous :

- 21 juin à BEAUCOUDRAY (matin) et PERCY (après-midi)
- 28 juin à MARIGNY (journée)
- 5 juillet à CERISY LA FORET (matin)
- 12 juillet à CERISY LA SALLE (journée)
- 26 juillet à CARNET (matin)
- 11 novembre à OUVILLE (matin)
- 28 novembre à CERISY LA SALLE (après-midi)
- 5 décembre à MARIGNY (après-midi)
- 12 décembre à SAINT LO (après-midi)

Renseignements : Sébastien LEPROVOST
(chef de musique) Tél : 06.89.26.21.16

Contact présidente : Séverine MONROCQ
02.33.91.76.31/06.28.28.19.34

mail : sevetyoler@free.fr

Site : <http://musiquemarignycerisy.asso-web.com>

facebook : Musique Marigny/Cerisy



Venez rejoindre les 38 musiciens !

PANIER SOLIDAIRE

Ancienne Banque Alimentaire, cette association existe depuis janvier 2014, après que la Communauté de Communes ait rejoint l'Agglo. Association loi 1901, elle a son siège social à la mairie de Marigny, elle a pour but d'assurer la logistique en moyens humains de la collecte de la Banque Alimentaire, d'assurer la distribution des denrées en partenariat avec la Banque Alimentaire Départementale, pour le canton de Marigny soit 11 communes ayant chacune 1 délégué.

L'association est administrée par un bureau composé d'au moins 1 représentant de chaque commune :

- Présidente : Madeleine GARDIE de Marigny
- Vice-Président : Jean-Claude JEANNE du Mesnil-Vigot
- Secrétaire : Claudine WOLF de Hébecrevon
- Trésorier : Gérard DUPREY du Lorey

Deux fois par mois il y a une distribution le 2ème et 4ème vendredi, les mercredis précédents deux bénévoles et souvent un élu vont chercher les denrées à Saint-Lô . Au retour une équipe de bénévoles de Marigny les attend pour décharger et préparer les colis, la même équipe est présente les vendredis.

Nous essayons d'accueillir, d'écouter, d'accompagner les personnes en difficulté qui nous sont envoyées par les différentes mairies près desquelles elles ont constitué leur dossier.

Toutes ces denrées sont récoltées lors des collectes, et dans des grands magasins qui font don de ces denrées qui vont arriver à la date limite de vente et qui sont toujours consommable et c'est une façon de lutter contre le gaspillage. Depuis 1990 la Banque Alimentaire existe à Marigny.

Madeleine GARDIE,
présidente.



VIE ASSOCIATIVE

PATCHWORK

Les « quilteuses » adhérentes se retrouvent pour leur passion dans une salle de la mairie de Marigny pour confectionner des ouvrages à base de petits morceaux de tissus. Cette activité est proposée le mardi (tous les 15 jours) de 13h30 à 16h30.

Les personnes intéressées sont les bienvenues.

Le lundi 27 avril, le club de Marigny a accueilli les « quilteuses » du département à la salle des fêtes, prêtée gracieusement par la mairie, pour exposer leurs travaux et travailler ensemble sur le thème de l'étoile décorative.

Renseignement :

Anne Marie DAOUT au 02.33.56.84.29



SECOURS CATHOLIQUE

Fondé en 1946 le Secours Catholique Caritas France est un service de l'église catholique. Association loi 1901 à but non lucratif, le secours catholique lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion et cherche à promouvoir la justice sociale; Service d'église reconnu d'utilité publique en 1962.

Le secours catholique dans la Manche est composé de 1061 bénévoles, 48 équipes locales, réparti en 8 secteurs d'animation pour les activités d'aides de soutien et d'accompagnement, présent dans 30 lieux d'accueil dans tous le département.

Dans notre canton de Marigny nous avons une équipe de 15 bénévoles 1 à 2 ar commune, nous avons le souci de l'accueil, de la rencontre, de la convivialité au-delà de l'aide financière apportée, difficultés matérielles et morales de toutes sortes, aide auprès des enfants avec 10 millions d'étoiles, sans particularisme national ou confessionnel.

Responsable cantonale : Françoise LEMERRE
du Lorey Tél : 02.33.07.66.09

Responsable communale : Madeleine GARDIE
tél : 02.33.55.19.91

SOLIDARITE TRANSPORT

C'est un service de transport assuré par des bénévoles pour accompagner toutes personnes sans moyen de locomotion (non imposable sur le revenu et adhérentes à Familles Rurales) dans les déplacements occasionnels : achat de médicaments, démarches administratives, visites aux malades...)

Coordonnateur du service :

Bernard PATIN Tél : 02.33.46.95.03

Les chauffeurs bénévoles sur la commune de Marigny sont :

Michel ADELINÉ : 02.33.55.05.20

Gilbert JAMARD : 02.33.05.38.59

Colette TOSTAIN : 02.33.57.54.31

VIE ASSOCIATIVE

UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE MARIGNY (UCAM)

Un peu d'histoire :

L'U.C.A.M est créée en 1985 par M. LESOUQUET Raymond qui fut président pendant 5 ans. Mme DUFAYEL Annick, Mme LEFEVRE et 17 commerçants et artisans adhérents. L'objectif était de créer une quinzaine commerciale de fin d'année et une animation telle que la brocante du 1er mai.

Ont suivi comme présidents : Mme DUFAYEL Annick (3 ans), Mme LEFEVRE Jacqueline (3 ans) Mme HURTEL Marylène (4 ans), M. LETELLIER Laurent (2 ans), M. CULERON Jean (7 ans), M. FAUVEL Vincent (2 ans).

Aujourd'hui l'U.C.A.M :

Co-Présidents : M DUBOSQ Sammy et M. DARTHENAY Patrick

Trésorière : Mme MARTIN Mathilde

Secrétaire : Mme HOMMET-LELIEVRE Adèle

A ce jour l'U.C.A.M. réalise la brocante du 1er mai et la quinzaine commerciale de fin d'année.

Contact : 1 rue Auguste Eudeline
www.uca-marigny.fr
contact@uca-marigny.fr



LE TELETHON

Comme les années passées, les bénévoles de Familles Rurales ont co-animé cet événement le samedi 6 décembre 2014 à Carantilly, ils ont proposé une restauration aux visiteurs.

A la fin de la journée, la somme de 600 € a été récoltée au profit de la recherche.

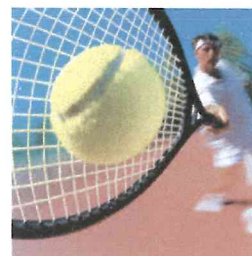


TENNIS AS DES CŒURS

Les inscriptions pour la rentrée auront lieu le samedi 4 juillet de 10h00 à 15h00 au club house

1ère raquette offerte à tout nouveau licencié.

Renseignements tel 06/87/91/66/02



VIE ASSOCIATIVE

YOGA D'EMERGENCES

Le Yoga, véritable chemin vers un mieux-être, a bien pris racine dans le cœur de ses pratiquants, venant de Marigny et ses communes à l'entour.

A la rentrée, les cours réguliers reprendront à la salle du Jardin Pillard à Marigny :

Lundi de 17h à 18h30 et de 18h 30 à 20h. Si vous souhaitez découvrir cette activité, il sera possible de faire des cours d'essai (10€/séance) avant de vous engager pour la saison.

Voici des nouvelles de notre professeur Padma :

Elle a commencé une formation continue de Yoga-thérapie (en 24 modules) avec le Dr. Ronald STEINER, afin de prendre en compte les difficultés corporelles des participants aux cours.

Elle suit aussi les séminaires avec Rupert SPIRA, enseignant de l'Advaita Vedanta, branche du Yoga méditatif sur la connaissance de Soi.

Elle va participer en Août au premier module de la formation aux méthodes psychocorporelles du SAMADEVA

Ces études vont déboucher sur la reprise d'activités de stages, animés par Padma.

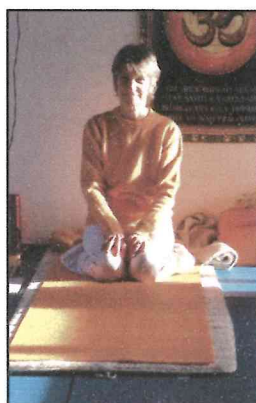
Le calendrier en sera communiqué pendant la saison 2015/2016.

Que l'été vous soit
lumineux et paisible. OM SHANTI

Association Emergences
(Agrément « Jeunesse Education
Populaire »)

La Morellerie
50200 ANCTEVILLE
02 33 45 10 10

info@yogapresence.org



FETES DES ASSOCIATIONS

Pour plus de renseignements sur les
associations, rendez-vous



à la Fête des Associations

LE SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2015

À L'espace culturel
« Le Triangle » à Hébécrevon

De 9h30 à 14h30

Zoom sur un de nos commerçants

“Aux Ciseaux Roses”

C'est le salon de coiffure de la rue du 13 juin 1944, réouvert le 1er décembre 2014, après avoir refait sa couleur.

Dans un décor feutré bois de rose et gris perle, cosy et reposant, Sandy, brune et souriante jeune femme, propose son savoir-faire pour redonner forme et beauté à vos cheveux.

Sandy Vignaux, 30 ans, maman de 4 enfants est la nouvelle propriétaire de salon de coiffure.

Après une formation à l'I.F.E.C (institut de formation en esthétique et coiffure) à Caen, elle obtient son CAP. Salariée à Agneaux, elle passe son BP qui lui permet de s'installer à Marigny, secondée d'une jeune stagiaire.

les lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi de 9h à 19h, elle coiffe hommes, femmes et enfants, avec le souci de la qualité des produits de soins pour les cheveux.

Bienvenue et bonne réussite à Sandy...



LES SERVICES DANS LA COMMUNE

GENDARMERIE 02.33.72.57.90

Lundi 14h-19h, mardi 16h-18h, mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16 et samedi 14h-19h.

TRESORERIE 02.33.55.15.10

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h.

LA POSTE 02.33.77.55.00

Du lundi au vendredi de 9h-12h 14h-17h30
le samedi de 9h-12h30.

BIBLIOTHEQUE 02.33.56.81.29

Lundi 16h45-17h45, mercredi 10h30-12h 14h-17h,
vendredi 16h45-17h45, samedi 10h30-12h.

ASSISTANTE SOCIALE 02.33.77.28.98

Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois 9h30-11h30 (sur rdv) à l'ancienne Communauté de Communes.

MAISON DE RETRAITE 02.33.77.14.77

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES 02.33.05.23.84

Mardi et jeudi 13h15-17h.

MAISON DES JEUNES 06.37.03.18.98

Mercredi et samedi 14h-18h et pendant les petites vacances scolaires.

C.L.I.C 02.33.06.04.71

1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois 10h45-12h15 à l'ancienne Communauté de Communes.

DECHETTERIE

Lundi 9h-12h 14h-18h, mercredi 14h-18h le jeudi 14h-18h
samedi 9h-12h 14h-18h.

A.D.M.R 06.65.11.04.10

Mercredi 10h-12h à l'ancienne Communauté de Communes.

La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
le jeudi de 14h à 18h
et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

Tél : 02.33.55.15.26 Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.mairie-marigny.com>

Correspondants « CRISE » erdf

En cas d'évènements météo importants comme la tempête de vent en 1999 ou la tempête de neige en 2012 ou autres,

vous pouvez signaler vos problèmes électriques à

- ♦ M Jean-Claude LEGRAVEREND au 06.79.84.69.82
- ♦ M Pierre TURGIS

Sinon prendre le numéro de téléphone dépannage sur la facture d'électricité.